



Décision du Président n° 1-20230828-11

Objet : Attribution du Marché à Procédure Adaptée « Diag Amiante Plomb HAP STEP PONT NOYELLE »

Référence N°2022-304-921-05

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Vu l'article L. 2123-1 de l'ordonnance N°2018-1074 du 26/11/2018 relative aux marchés publics,

Vu les articles R. 2123 et suivants du Décret N°2018-1075 du 03/12/2018 relatif aux Marchés Publics,

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

DECIDE

Article 1^{er} :

L'attribution du marché public cité en objet au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, la société BUREAU VERITAS pour un montant de 2.700,00 € HT soit 3.240,00 € TTC.

Article 2 :

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau/Conseil Communautaire.

Article 3 :

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui peut être saisi par le biais du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 28 août 2023

Le Président,



A. BABAUT



PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2023-08-11

Le Conseil municipal de la commune de Somme, réuni en séance publique, le 28 août 2023, à 19 heures, sous la présidence de M. le Maire, a délibéré sur la proposition de M. le Maire, tendant à :

1. Approuver le projet de délibération de la commune de Somme, tendant à :

2. Approuver le projet de délibération de la commune de Somme, tendant à :

3. Approuver le projet de délibération de la commune de Somme, tendant à :

4. Approuver le projet de délibération de la commune de Somme, tendant à :

5. Approuver le projet de délibération de la commune de Somme, tendant à :

6. Approuver le projet de délibération de la commune de Somme, tendant à :

Fait à Somme, le 28 août 2023.

[Signature]

